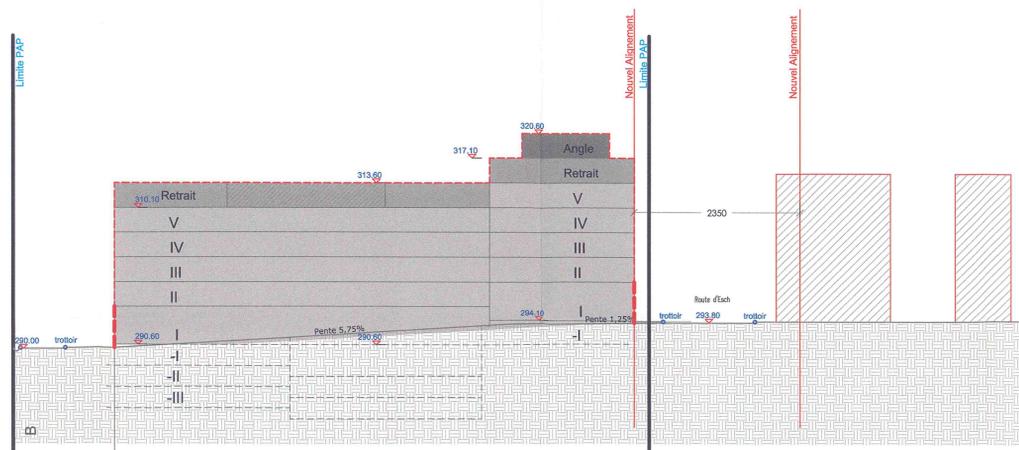
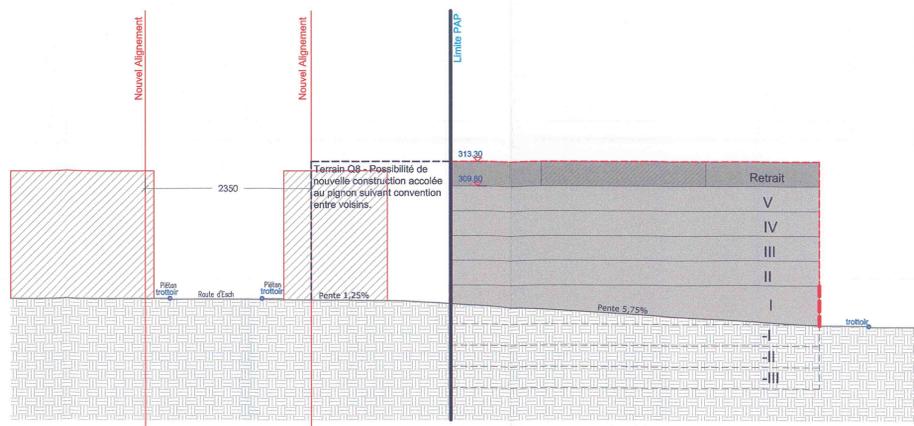


Section A-A (à titre indicatif)



Section B-B (à titre indicatif)



Section C-C (à titre indicatif)

Légende supplémentaire

- Limite zone "mixte 5"
- Construction existante
- Immeuble projeté - construction d'angle
- Immeuble projeté - Etage en retrait
- Immeuble projeté - construction à 5 niveaux
- Immeuble projeté - construction à 4 niveaux
- Chemin privée
- 316.80 Cotes de niveau
- Eclairage urbain
- Canalisations
- Ligne de Coupe
- Axe
- rayon de braquage
- Ligne de Référence
- 2 niveaux de liaison en sous-sol
- Volume à démolir

Légende type du PAP

Zone	HAB-1	II
Nombre d'étages pleins	0.4	0.8
Coefficient maximal d'utilisation du sol (C _{MSU})	mi	t2

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minimales de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minimales de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots/parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzungen)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- x% pourcentage minimal de logements par immeuble
- y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- + pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- E_{VP} espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- E_{VP} espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- AJJ aires de jeux
- P plantations existantes
- P plantations projetées
- A arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement/emplacement publics
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des toitures:

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Zones définies au PAG:

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques etc.

Délimitation du PAP:

- II limite supérieure
- I-II limite inférieure et supérieure
- II obligatoire

Hauteur des constructions:

- ho-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

BREEVAST
LUXEMBOURG SARL
c/o
Mavin Property Fund SICAV SF
42-44 Avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg

Maître d'Ouvrage :

2, Rue d'Esch
L-1610 Luxembourg (ouest)
Tél: 36 327 007
Fax: 36 327 008
e-mail: info@projectmanagement.lu
www.projectmanagement.lu

PROJECT MANAGEMENT

BALLINI PIVET & PARTNERS
bureau d'architectes WERNER
24, Rue d'Esch
L-1610 Luxembourg

Architecte :

Bureau d'étude génie civil :

B.E. techniques spécial :

CSS :

appartient à l'approbation définitive du conseil communal du 7 mai 2012 référence n° 82a/2010/4

Bureau :

appartient à l'approbation du conseil communal du 16 décembre 2011 référence n° 82a/2010/4

Approbation

Date

Désignation du projet : **Projet d'aménagement particulier MONOPOL 1**

Route d'Esch 242-248
Luxembourg
cad. 55 / 3179 et 4 / 1669

Projet :

Plan : **PAP**
PLANCHE 02 - VUES EN COUPE

Plan de base ref. Arch. : I60-04_01_01-003-20110620-SF-PAP coupes

Numéro du plan:	Dessiné par: CD / LG	Date de diffusion: 12/07/2011
MON1-AUT-WBP-I60-04_01_01-003-20110620_SF	Vérifié par: GB/MW	Echelle: 1 / 500
	Code: 908XX	indice: F

Plan Etabli par : **MON1AUTWBP003 F**